

N/REF : 26/05/2025 12H50 C:264676 I:36212
V/REF : OSMIL807088394
V/Email reçu le Lundi 26/05/2025 a 12H50

AGENCE IMMOBILIERE LAMY

32 RUE JOANNES CARRET
69009 LYON

IMMEUBLE : COPROPRIETE PASCAL
14-18 RUE BLAISE PASCAL
30 RUE BOILEAU
38700 LA TRONCHE

St Martin-H, le 03 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 16 BLAISE PASCAL - LA TRONCHE - MME MARION 06 82 40 00 16
MME RATEL 06 75 90 55 01

MOTIF : INTERVENIR DANS LA CAVE DE MME RATEL POUR CURAGE DE LA COLONNE

Donneur d'ordre : Mme F. MORGADO

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 05/06/2025 A 13H00
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
CURAGE DE LA COLONNE EV ET DU PIED DE CHUTE ET DES HORIZONTALES DEPUIS
CREATION TRAPPE DIABLOTIN SUR LE PIED DE CHUTE
EXTRACTION DE CALCAIRE ET DE ROUILLE

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	541,32

TOTAL H.T.	541,32
T.V.A. a 10,00%	54,13
TOTAL T.T.C.En EURO	595,45

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN